Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260312-05_2026-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°05/2026

SEANCE DU

OBJET :

ADOPTION DU TARIF
DU LOGEMENT 2 RUE DR PEMILLE

C.A convoqué le : 05/03/2026	Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 5	Votants : 5

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du jeudi 5 Mars 2026, le Conseil d'Administration du CCAS a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement cette fois sans condition de quorum.

L'an 2026, le Jeudi 12 Mars, à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Vice-Présidence de Madame Michelle LAVIT, Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Présents : 5
Mme Michelle LAVIT, M. Olivier Bernard HABERMEYER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Djamila SOARES PINTO.

Absents sans pouvoir : 11
M. Blaise AZNAR, Mme Mireille BOUTIN, Mme Chantal LAFAGE, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Danièle DESERT, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Absents avec pouvoir : néant

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260312-05_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

La gestion des logements d'urgences par le CCAS, situés rue Dr Pemille, permet de logement en urgence ou temporairement des personnes rencontrant des difficultés sociales importantes et dont le droit commun ne peut répondre.
Cependant, le logement situé au 2 rue Dr Pemille est occupé par un locataire en possession d'un contrat de location dont la date d'anniversaire sera le 22 Aout 2028. Afin d'encaisser le versement des loyers mensuels, il convient donc de délibérer sur le montant de celui-ci.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 21/2024 votée le 16 juillet 2024 relative à la convention de gestion d 'un immeuble entre la Maire et le CCAS,

VU la délibération N° 31/2024 votée le 28 Novembre 2024, relative à l'adoption d'une convention de mise à disposition, d'un logement d'urgence

OUÏ l'exposé du Président du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la tarification suivante du logement 2 rue Dr Pemille : 480.00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET,

La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Michelle LAVIT.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »